



## HONORAIRES

### HONORAIRES DE GESTION

8 % TTC des sommes encaissées

### ASSURANCE LOYERS IMPAYES

2.98 % TTC des sommes quittancées

### HONORAIRES DE LOCATION

#### A la charge du locataire

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail (zone tendue) : 10 € / m<sup>2</sup> TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m<sup>2</sup> TTC

#### A la charge du bailleur

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail (zone tendue) : 10 € / m<sup>2</sup> TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m<sup>2</sup> TTC + 30€ TTC "" par pièce pour les locations meublées
- Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC

#### Baux commerciaux / professionnels (charge preneur)

- Bail commercial/professionnel : 15 % TTC du loyer annuel charges comprises (minimum 1000 € TTC)
- Avenant ou renouvellement bail commercial/professionnel : 10 % TTC du loyer annuel charges comprises (minimum 1000 € TTC)
- Bail dérogatoire : 10 % TTC du loyer annuel charges comprises (minimum 1000 € TTC)

### PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Edition du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers : 50 euros TTC par immeuble
- Règlement des charges de copropriété : 60 euros TTC par an

Barème applicable à compter du 13/04/2026